

Panorama des comportements conjugaux et des configurations familiales des seniors

Grandes évolutions et conséquences pour les personnes et les politiques publiques

Synthèse du document **Éclair'âge**

L'arrivée des générations des *baby-boomers* aux âges de la retraite et du grand âge va profondément modifier les configurations familiales des plus âgés. La France traverse une période où se mêlent les effets de la démographie passée (fort dynamisme puis baisse de la natalité) et actuelle (allongement de l'espérance de vie et nouvelle baisse de la natalité), et ceux de différentes évolutions juridiques et sociétales touchant les individus et les couples (développement de l'union libre, droit du divorce facilité, accès au Pacs puis au mariage pour tous les couples).

Le Conseil de l'âge a donc souhaité entreprendre un vaste panorama des comportements conjugaux et configurations familiales des seniors, incluant des comparaisons dans le temps et des comparaisons européennes. À partir d'un portrait des seniors et de leurs modes de vie, le Conseil s'est livré à une analyse des conséquences de ces grandes évolutions, encore en cours, sur les conditions de vie des personnes, mais aussi sur les risques auxquels elles peuvent être exposées.

Dans ce contexte de mutations profondes, ce travail est essentiel pour alimenter les réflexions plus globales sur les objectifs que l'on se fixe en matière d'assurance contre les risques de la vie auxquels sont confrontés les seniors, ainsi qu'à l'adéquation, aujourd'hui et surtout demain, des protections permettant de les prévenir ou accompagner. C'est le sens de ce document qui permet de tirer des enseignements en termes d'orientations pouvant être prises en compte pour les personnes et les politiques publiques.



Le portrait des seniors d'aujourd'hui révèle un modèle toujours majoritaire de couples mariés, vivant ensemble à leur domicile, surtout pour les hommes

À 65 ans, vivre en couple en dehors d'un établissement est très majoritaire (près de 70 % des personnes). Ce n'est qu'autour de 85 ans que la vie en couple à domicile devient un mode de vie moins répandu, avec la hausse du nombre des personnes seules à domicile, de celles en institution ou vivant chez des proches.

Lorsqu'elles sont en couple, la très grande majorité des personnes de 65 ans et plus sont mariées. Ainsi, parmi les femmes de 65 à 79 ans, 94 % de celles qui vivent en couple sont mariées. Parmi les rares femmes vivant en couple non marié, seule une femme sur dix est veuve ou divorcée, neuf sur dix sont célibataires ou pacsées.

Les différences de modes de cohabitation sont marquées selon le sexe, l'état matrimonial et le niveau de diplôme. La vie en couple après 65 ans est par exemple plus fréquente chez les hommes et moins fréquente chez les personnes sans diplôme ; les femmes seules sont plus fréquemment en situation de veuvage.

La corésidence avec les enfants ou d'autres personnes a reculé

Alors qu'en 1982, 25 % des individus de 80 ans et plus en ménage ordinaire vivaient avec un de leurs enfants, ils n'étaient plus que 10 % en 2011.

Le recul de la corésidence avec des enfants semble toutefois s'inverser en période récente, notamment à l'approche des très grands âges, signe pouvant indiquer des recohabitations.

La corésidence avec d'autres personnes que les enfants continue, elle, de reculer. En 2020, 4 % des personnes de 85 ans vivaient avec d'autres personnes, contre 17 % en 1990.

Enfin, la distance à l'enfant le plus proche pour les plus de 50 ans est de plus de 25 kilomètres pour un tiers d'entre eux.

Des transformations sociétales concernant les couples qui touchent les seniors

Les seniors ne sont pas laissés de côté par les grandes évolutions sociologiques qui impactent la vie des couples.

En France, alors qu'au milieu des années 1990, une femme sur dix avait divorcé avant 60 ans, elles étaient plus de trois sur dix en 2018. Même aux âges avancés, les cohortes de *baby-boomers* ont de nouveaux comportements conjugaux : les ruptures d'union (hors veuvage) et les remises en couple (y compris sous d'autres formes que le mariage), peu répandues dans le passé, sont devenues plus fréquentes. De façon frappante, depuis 2011, la part des veufs et veuves est moins importante que celle des divorcé(e)s chez les 15 ans et plus.

Des évolutions des comportements de parentalité, familiaux et conjugaux qui modifieront la situation familiale future des seniors

Les évolutions à la baisse de la fécondité depuis plusieurs décennies se traduisent à la fois par une baisse du nombre moyen d'enfants par femme, et donc de la taille des fratries, mais aussi de la proportion de femmes ayant eu au moins un enfant (85 % pour les générations 1962-1966). Cette réduction de la taille des familles s'accompagne d'une augmentation du nombre de générations y coexistant du fait de l'allongement de l'espérance de vie.

Les projections à vingt ans de la proportion des personnes âgées n'ayant ni conjoint ni enfant montrent qu'elle va augmenter, notamment pour les personnes connaissant des limitations fortes. Cela entraîne un risque de diminution du potentiel d'aide que pourraient apporter les proches aidants, alors que le conjoint est le premier aidant informel en cas de restrictions d'autonomie et de limitations dans les actes de la vie quotidienne. Le Conseil de l'âge invite à provisionner à ce titre une augmentation des volumes d'interventions d'aidants professionnels et, en conséquence, les financements publics permettant de les solvabiliser.

Les séparations et veuvages ont des implications sur les conditions de vie des personnes âgées

Le fait de vivre seul ou en couple a des implications sur le niveau de vie. À revenu identique, la vie en couple permet en effet des économies d'échelle. L'état matrimonial joue également. En particulier, le mariage, *via* différents dispositifs, est la forme d'union la plus protectrice.

Être divorcé ou veuf plutôt que célibataire ou séparé d'une union libre peut générer des droits supplémentaires (prestation compensatoire, pension de réversion) et offre une meilleure protection s'agissant du maintien dans le logement familial.

Les études nouvelles dont a disposé le Conseil de l'âge montrent que les séparations et les veuvages entraînent des conséquences fortes sur le mode de vie des personnes se retrouvant seules. Toutefois, dans le cas du veuvage, l'effet puissant des pensions de réversion permet de neutraliser dans la plupart des cas la baisse de niveau de vie du conjoint survivant, voire de l'augmenter pour les hommes.

En revanche, quand il s'agit d'une séparation, la baisse de niveau de vie est forte et relativement durable pour les femmes, qui ont des revenus d'activité ou des pensions de retraite en moyenne moins élevés que les hommes. L'effet de la prestation compensatoire reste difficile à mesurer.

Par ailleurs, les séparations et veuvages s'accompagnent fréquemment d'une mobilité résidentielle et/ou géographique mais aussi, pour les femmes, du passage plus fréquent du statut de propriétaire à celui de locataire, dans le parc privé ou social.



La question de l'évolution des droits conjugaux de retraite se pose

Couplée à une progression de l'activité féminine, l'évolution des structures familiales et conjugales questionne les droits familiaux et les droits conjugaux en matière de retraite, ces dispositifs ayant été implémentés pour la plupart avant le milieu des années 1970.

Compte tenu des travaux en cours du Conseil d'orientation des retraites (COR), le Conseil de l'âge a décidé de ne pas mettre en discussion des scénarios d'évolution des dispositifs de réversion. En revanche, lorsque la présidence du COR présentera ses analyses et pistes de réforme, le HCFEA en débatera et se positionnera sur les propositions formulées. Il en fera de même s'agissant des droits familiaux de retraite, non étudiés dans le cadre des présents travaux, et qui sont des déterminants importants de l'âge de départ et du niveau des pensions des personnes ayant eu et élevé des enfants, ainsi que de correction des différentiels de carrières entre les femmes et les hommes.

Les évolutions démographiques et sociétales posent des nouvelles problématiques pour les seniors en matière de gestion de la vie de couple

L'allongement de l'espérance de vie et la plus grande fréquence des remises en couple de seniors *post* séparation vont conduire nombre de couples à gérer des années supplémentaires de vie commune. Ce phénomène doit être pris en compte pour permettre aux couples de maintenir une bonne qualité relationnelle ou, s'ils décident de se séparer, ou si un différend familial naît sur les liens avec les petits-enfants, d'apaiser les différends. Le Conseil de l'âge juge important que les couples puissent, s'ils le souhaitent, être accompagnés par des professionnels qualifiés.

Par ailleurs, le maintien en couple n'est pas possible dans tous les cas de figure, dont évidemment ceux où un conjoint est violent. Le Conseil de l'âge estime qu'il est nécessaire de mieux connaître, prévenir et remédier, par tous les moyens possibles, aux violences conjugales sur les femmes âgées, ainsi que de mieux accompagner leur parcours de séparation et d'autonomisation.



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

Retrouvez nos dernières actualités sur

www.hcfea.fr



Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie (www.strategie.gouv.fr)

Adresse : 78-84 rue Olivier de Serres, Tour Olivier de Serres, CS 59234, 75739 PARIS cedex

